

À cause de mon handicap,
je n'ai jamais pu travailler
à temps plein. Si je
prends ma retraite en
2027, je perdrai jusqu'à
24% de ma pension à
cause du malus !
Une injustice de plus,
simplement parce que je
n'ai pas eu le choix.

Fatima, 59 ans, travaille dans une ETA

Marche des carrières

14 octobre 2025-10h-Bruxelles Gare du Nord



Fatima a donné le meilleur d'elle-même.

Pourquoi l'Arizona la laisse-t-elle tomber ?

 Fatima travaille depuis 41 ans comme employée administrative dans une ETA. En raison de son handicap, elle n'a jamais pu travailler à temps plein.

 En 2027 (à 61 ans et 43 ans de carrière) elle partira à la retraite... avec 24% de pension en moins.

➔ Son handicap, pourtant reconnu, ne la protège pas du malus.

CONSÉQUENCES DE LA RÉFORME ARIZONA :

- Malus de 4% par année de départ anticipé avant l'âge légal (66 ans dès 2025 et 67 ans dès 2030).
- Fatima part 6 ans plus tôt → sa pension est réduite de 24%.
- Elle n'atteint pas les 35 années de carrière avec 156 jours de travail effectif par an et au moins 7.020 jours de carrière, exigées pour éviter le malus.

QUELLES AMÉLIORATIONS SERAIENT JUSTES ?

1. Exonération du malus pour les personnes en situation de handicap, en particulier pour une carrière longue.
2. Reconnaissance des années de travail à temps partiel comme années complètes, surtout lorsque le temps partiel est lié à une limitation physique.
3. Valorisation du travail en entreprise adaptée, qui demande souvent des efforts supplémentaires malgré des contraintes personnelles.
4. Retraite anticipée sans malus pour les personnes handicapées ayant une carrière de plus de 40 ans.

 Ce n'est pas encore une loi ! Il ne s'agit que d'un accord au sein du conseil des ministres, qui doit encore être approuvé par le parlement. Nous pouvons encore influencer les textes définitifs.



MOBILISONS-NOUS LE 14 OCTOBRE !
ENSEMBLE, FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX.

